



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 janvier 2025 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

- Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
- Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville (à distance)
- Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
- Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
- Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

- Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
- Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
- Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
- Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
- Monsieur Jean-Marc Labelle, Chef de division - Culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
- Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
- Madame Yanick Laneville, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- | | |
|---------------------------|---|
| Madame Émilie Thuillier : | Nominations des membres du Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (50.01)
Invitation à la population : s'abonner au service Avis et alertes de la Ville de Montréal pour recevoir les informations en temps réel, notamment au sujet des chargements de neige.
Autorisation de bâtiments temporaires sur le site du 50-150, Louvain Ouest (40.16). |
| Madame Effie Giannou : | Travaux de sécurisation de l'intersection de l'avenue Élie-Blanchard et de la rue Dudemaine (40.01).
Renouvellement de la friperie : la friperie quartier Émilie fera peau neuve le 4 février.
Invitation à la population : profiter de la patinoire Bleu Blanc Bouge et du prêt d'équipements.
Dates de la collecte des sapins de Noël. |
| Madame Nathalie Goulet : | Planification des travaux de réaménagement du parc Saint-Benoît en 2026, incluant le parc canin, et travaux de sécurisation de l'école Ahuntsic-Annexe cet été.
Nouveau lieu de dépôt des contenants consignés Consignation et nouvelles modalités de consigne.
Invitation à la population : profiter de la programmation culturelle hiver-printemps offerte gratuitement par l'arrondissement. |

Madame Julie Roy : Remerciement aux parties prenantes : collaboration à la réussite du projet-pilote de logements temporaires pour personnes vulnérables (40.05)
Changement des séquences de chargement de la neige et travaux de nuit à proximité des écoles.
État des patinoires.
Deux sorties de groupe à vélo ouvertes à tout le monde cet hiver.

Monsieur Jérôme Normand : Modification règlementaire : resserrant les normes encadrant les démolitions d'immeubles, clarification des surfaces visées et protection des immeubles patrimoniaux, avec des exigences en matière de transition écologique.
Remodelage de la collecte sélective : responsabilité financière désormais à 100 % aux entreprises.
Prêt d'équipements sportifs dans trois parcs de l'arrondissement.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **1780, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 2 494 439 du cadastre du Québec** : autoriser la construction d'un escalier en marge avant dont la saillie serait de 6,4 mètres, dépassant ainsi le maximum autorisé de 5 mètres (40.09).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 21 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Justin Ménard	Nouvelle zone de stationnement SRRR sur la rue Clark.
Helen Bomis	Suivi de la pétition déposée le 17 décembre concernant le marquage des bordures de trottoirs.
Dante Amsellem	Piste cyclable sur la rue de Port-Royal Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur.
Marie-José Comtois	Vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents.
Jean-Philippe Loew	Circulation des véhicules d'urgence sur le boulevard Henri-Bourassa.
Gilles Larocque	Local pour vélo au bail du bureau d'arrondissement.
Jean-Paul Dubreuil	Collecte de données objectives sur les pistes cyclables Gouin, Henri-Bourassa Ouest, Prieur et Sauriol.

Formulaire en ligne :

Nella Hana	Interdiction de stationner sur le boulevard de l'Acadie près de l'avenue Marcelin-Wilson.
Roseline Joseph	Accès aux locaux de la maison de la culture Ahuntsic.
Marie Alexandre	Absence d'épicerie près des résidences du collège Ahuntsic.
Sacha Bricout	Entretien des abords des rails du CN.
Richard Williams	État des patinoires des parcs St-Simon et Henri-Julien.
Sylvain Millard	Abris à vélos de type Mobeo.

Cette période de questions prend fin à 20 h 08.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA25 09 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA25 09 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA25 09 0003

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur de Bordeaux-Cartierville pour la période du 3 février au 31 octobre 2025 / Autoriser une dépense totale de 147 184,17 \$, taxes incluses (contrat : 117 234,67 \$ + incidences : 29 949,50 \$) / Imputation à la réserve développement (39 908,77 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur de Bordeaux-Cartierville pour la période du 3 février au 31 octobre 2025;
2. d'autoriser une dépense de 29 949,50 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense totale de 117 234,67 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70 % par la ville centrale et à 30 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1247445004

CA25 09 0004

Prendre acte de la proposition de changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin afin qu'ils fassent officiellement partie du parc-nature du Bois-de-Saraguay relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte de la proposition de changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin afin qu'ils fassent officiellement partie du parc-nature du Bois-de-Saraguay relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1243949005

CA25 09 0005

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 30 novembre 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet
et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1249816003

CA25 09 0006

Affecter un montant de 75 000 \$, taxes incluses, provenant de la réserve développement, aux travaux d'entretien et de réparation dans les parcs de l'arrondissement, pour l'année 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy
et résolu

d'affecter un montant de 75 000 \$, taxes incluses, provenant de la réserve développement, aux travaux d'entretien et de réparation dans les parcs de l'arrondissement, pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1245630001

CA25 09 0007

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur la rue Élie-Blanchard, à l'approche nord de l'intersection de la rue Dudemaine.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou
et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur la rue Élie-Blanchard, à l'approche nord de l'intersection de la rue Dudemaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1245680001

CA25 09 0008

Modifier la résolution CA24 09 0277 afin de remplacer le montant de 62 600 \$ par 52 800 \$ (lot 1 433 409 du cadastre du Québec).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0277 afin de remplacer le montant de 62 600 \$ par 52 800 \$ (lot 1 433 409 du cadastre du Québec).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1245252002

CA25 09 0009

Modifier la résolution CA24 09 0278 afin de remplacer le montant de 62 600 \$ par 52 800 \$ (lot 1 433 400 du cadastre du Québec).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0278 afin de remplacer le montant de 62 600 \$ par 52 800 \$ (lot 1 433 400 du cadastre du Québec).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1245252003

CA25 09 0010

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1780, boulevard Henri-Bourassa Est, la construction d'un escalier en marge avant dont la saillie serait de 6,4 mètres, dépassant ainsi le maximum autorisé de 5 mètres - Lot 2 494 439 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003453935.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1780, boulevard Henri- Bourassa- Est, érigé sur le lot 2 494 439 du cadastre du Québec, visant à autoriser la construction d'un escalier en marge avant dont la saillie serait de 6,4 mètres, dépassant ainsi le maximum autorisé de 5 mètres;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 1780, boulevard Henri-Bourassa Est, et érigé sur le lot 2 494 439 du cadastre du Québec, la construction d'un escalier en marge avant dont la saillie serait de 6,4 mètres, dépassant ainsi le maximum autorisé de 5 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1249296003

CA25 09 0011

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser des bâtiments temporaires pour le terrain vacant situé sur la rue de Louvain Ouest à l'angle de l'avenue de l'Esplanade - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec - Zones 1533 et 1534.

Considérant le besoin en habitation pour de l'hébergement transitoire sur le territoire de l'arrondissement;

Considérant que l'utilisation de bâtiments temporaires se prête à une occupation transitoire de ce lieu;

Vu les articles 123.1 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville (01-274) et au Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville, une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, la réalisation d'un projet de bâtiments temporaires, aux fins d'habitation, destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement transitoire, et ce, aux conditions suivantes :

- un bâtiment temporaire peut être érigé pour une période n'excédant pas cinq ans. La partie de terrain ayant servi à la construction d'un bâtiment temporaire doit, à l'expiration de l'autorisation délivrée par le conseil d'arrondissement, être remise à son état original avant la mise en place de ce bâtiment;
- un bâtiment temporaire doit être situé à 1,5 mètre et plus de l'emprise de la voie publique;
- l'abattage d'arbre afin de permettre un bâtiment temporaire est prohibé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1249570021

CA25 09 0012

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser une hauteur de quatre (4) étages pour les bâtiments portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Lot 3 710 113 du cadastre du Québec - Zone 1413.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal) et 12.3 (hauteur maximale en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 710 113 du cadastre du Québec et portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault, l'autorisation d'agrandir le bâtiment sur une hauteur de quatre étages pouvant aller jusqu'à 20 mètres, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'émission de tout permis d'agrandissement ou de transformation du bâtiment et d'aménagement du terrain soit assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville (01-274), dont les critères sont joints en annexe A de la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Objectifs et critères pour les projets d'agrandissement, de transformation extérieure du bâtiment existant et d'aménagement du terrain pour le Collège Ahuntsic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1249570020

CA25 09 0013

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la division du terrain de la résidence située au 10765, rue Laperle - Lot 2 494 719 du cadastre du Québec - Zone 1379.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12, 2^o, a), i) (profondeur minimale de 22 mètres) et 12, 2^o, a), ii) (superficie minimale d'un lot) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 494 719 du cadastre du Québec et portant le numéro 10765, rue Laperle, l'autorisation de lotir le terrain selon le plan cadastral réalisé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, minute 22218, dossier 1835, daté du 9 décembre 2020, joint en annexe A à la présente résolution;

L'opération cadastrale autorisée doit faire l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan cadastral réalisé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, minute 22218, dossier 1835, daté du 9 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1249570019

CA25 09 0014

Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1249570017

CA25 09 0015

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 décembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 11 décembre 2024;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1248373009

CA25 09 0016

Nommer un nouveau membre citoyen pour un mandat de deux ans et reconduire quatre autres membres pour un mandat de deux ans au comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de nommer monsieur Patrick Goulet à titre de membre citoyen pour un mandat de deux ans au comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT);

de reconduire, pour un mandat de deux ans :

- Madame Diane Archambault-Malouin, membre désignée par la Société d'histoire du domaine Saint-Sulpice;
- Monsieur Jacques Lebleu, membre désigné par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville;
- Monsieur Claude Lalonde, membre citoyen;
- Madame Maria Ines Subercaseaux, membre citoyenne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1243949006

CA25 09 0017

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 9 au 13 décembre 2024 pour le Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 9 au 13 décembre 2024 pour le règlement suivant :

RCA24 09006 - Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027.

61.01 1245486013

CA25 09 0018

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 9 au 13 décembre 2024 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 9 au 13 décembre 2024 pour le règlement suivant :

RCA24 09007 - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027.

61.02 1245486015

Affaires nouvelles

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 13 janvier 2025 est levée à 20 h 15.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement